

5 juillet 2010

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal, dûment convoquée et tenue le 5 juillet 2010 à 20h00.

Présences : Julie Simard, Lucie Gilbert, Marco Laplante, Michel Fortin, Claire Pouliot, Carl Lessard

Absence :

Formant quorum sous la présidence du Maire Henri Gagné.  
Cathy Poulin fait fonction de secrétaire.

L'assemblée est ouverte par un moment de réflexion.

La lecture et l'adoption de l'ordre du jour est proposée par Lucie Gilbert.

L'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2010 est proposée par Carl Lessard.

Il est proposé par Michel Fortin et résolu à l'unanimité que la secrétaire soit autorisée à payer les comptes pour un montant de \$51,956.24 (chèques numéro 14 472 à 14 525).

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien à mentionner.

#### ADOPTION RÈGLEMENT # 262-10

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Frédéric est assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Frédéric date de mars 1990;

ATTENDU QUE les normes appliquées relativement à la protection des rives et du littoral relève du règlement de contrôle intérimaire #106 de la MRC Robert-Cliche;

ATTENDU QUE l'adoption du règlement a été précédée d'un avis de motion;

En conséquence, il est proposé par Julie Simard et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Frédéric adopte le règlement numéro 262-10 qui porte le titre suivant « Amendement au règlement de zonage no 173-90 visant l'ajout des plus récentes dispositions de protection des rives et du littoral »

(Voir au livre des règlements).

#### ADOPTION DU RÈGLEMENT # 264-10

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Frédéric est assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

ATTENDU QUE le Conseil est favorable à l'ajout d'une disposition portant sur la protection des rives et du littoral pouvant être admissible à une dérogation mineure;

ATTENDU QUE le Conseil peut fixer, pour toute dérogation mineure, des conditions d'applications qui pourraient faire en sorte d'atténuer l'impact d'une telle dérogation dans le voisinage immédiat ;

ATTENDU QUE l'adoption du règlement a été précédée d'un avis de motion et de la tenue d'une assemblée publique de consultation ;

En conséquence, il est proposé par Michel Fortin et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Frédéric décrète et adopte le règlement numéro 264-10 qui porte le titre suivant « Amendement au règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme no 194-95 visant l'ajout d'une disposition admissible ».

Et qui a pour objet d'ajouter une disposition admissible à une dérogation mineure au règlement de zonage portant sur la protection des rives et du littoral.

(Voir au livre des règlements).

#### ENTENTE DE SERVICE POUR RÉVISION PLANS & RÈGLEMENTS D'URBANISME

##### ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE D'URBANISME 2011-2013

ATTENDU qu'en vertu de l'article 59 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité de **SAINT-FRÉDÉRIC**, dans les deux ans suivant la mise en vigueur du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC Robert-Cliche (SADR), doit adopter tout règlement de concordance pour que sa réglementation soit conforme aux objectifs du schéma révisé et aux dispositions du document complémentaire;

ATTENDU que la municipalité désire, par la même occasion, effectuer des travaux liés à la révision de son plan et de ses règlements d'urbanisme ainsi qu'à la demande à portée collective (article 59, LPTAAQ);

ATTENDU que pour la réalisation de ces travaux, la municipalité requiert les services de la MRC Robert-Cliche;

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance de l'entente et est en accord avec les conditions énumérées notamment la part des coûts qu'elle s'engage à verser à la MRC pour la période 2011-2013 sous forme de quotes-parts pour **un montant total de 22 080.00\$**;

ATTENDU que la municipalité accepte le taux de 48.00\$ l'heure pour tous travaux effectués hors entente, taux qui sera revu à la hausse dès 2013;

SUR LA PROPOSITION de Claire Pouliot, il est résolu à l'unanimité que la municipalité mandate son maire et sa directrice générale à signer l'ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE D'URBANISME 2011-2013 préparée par la MRC Robert-Cliche.

#### ENTENTE DE PRINCIPE AVEC LES 3 RÉSIDENTS DE LA ROUTE 112

SUR LA PROPOSITION DE Marco Laplante, il est unanimement résolu :

QUE le maire et la directrice générale soit autorisé à signer un entente de principe entre les parties dans le but de réaliser les travaux d'implantation de la nouvelle conduite d'égout sanitaire dans le secteur de la route #112 situé du numéro civique 2324 au 2330.

### RÉSOLUTION POUR SIGNATURE ACHAT RUE LEHOUX

Résolution autorisant Henri Gagné et Cathy Poulin à signer l'achat (à 1\$) de la rue Lehoux, lot projeté 81-99 et échanger une parcelle de terrain.

SUR LA PROPOSITION DE Carl Lessard, il est unanimement résolu ce qui suit:

1. a) La Municipalité se fasse céder par Développement Domiciliaire de St-Frédéric Ltée, ayant son siège social au numéro 2074, route 112, à Saint-Frédéric, Québec G0N 1P0, dans son état actuel, avec prise de possession comme en date du contrat notarié, libre de toutes hypothèques, l'immeuble suivant, formant l'assiette de rue (rue Lehoux), connu et désigné comme étant le lot projeté 81-99, du cadastre de la Paroisse de Saint-Frédéric, circonscription foncière de Beauce, tel que montré au plan préparé par Jean Bisson, arpenteur-géomètre.  
  
b) Que cette cession, soit faite au prix de \$1.00, pour fins de rue et d'utilité publique.
2. a) La Municipalité cède à la susdite compagnie Développement Domiciliaire de St-Frédéric Ltée, à titre d'échange, avec prise de possession comme en date du contrat notarié, un immeuble connu et décrit sommairement comme étant une partie du lot numéro 81-69, du cadastre susdit, circonscription foncière susdite. Contenant en superficie six cent vingt-six mètres carrés et trois dixièmes (626,3 m<sup>2</sup>). Le tout tel que montré par un plan préparé par Jean Bisson, arpenteur-géomètre, le 9 avril 2010, sous le numéro 7102 de ses minutes, dossier 1826.  
  
b) En contrepartie, que la susdite compagnie Développement Domiciliaire de St-Frédéric Ltée, cède, à titre d'échange, à la Municipalité, une partie du lot 81, du susdit cadastre, contenant en superficie deux cent cinquante-cinq mètres carrés et six dixièmes (255,6 m<sup>2</sup>), tel que montré au plan susdit.  
  
c) Que cet échange soit fait sans soulte ni retour de part et d'autre.
3. Que cette cession et cet échange soient faits selon les conditions et autres clauses contenues dans un tel contrat.
4. Que les frais de cet acte soit à la charge de la Municipalité.
5. Que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat notarié à intervenir de même que tous documents utiles et nécessaires pour donner entier effet à la présente résolution.

MANDAT À LA FIRME D'INGÉNIEURS « ROCHE LTÉE, GROUPE-CONSEIL » DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES PROJETÉES DANS LE SECTEUR DE LA COURBE DE LA ROUTE #112 ET DE LA RUE GAGNON, SELON LE PROJET NO 57798-111

IL EST PROPOSÉ par Lucie Gilbert et résolu à l'unanimité :

QU'une enveloppe budgétaire forfaitaire de **3 500,00 \$** en honoraires professionnels (taxes applicables et déboursés en sus) soit autorisée à la firme d'ingénieurs Roche ltée, Groupe-conseil pour la réalisation des activités de services professionnels requises pour la préparation et la présentation des documents d'accompagnement nécessaires à la présentation et au soutien d'une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT) dans le cadre du programme « Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) – Volet 1.4 », dans le cadre du projet de réfection des infrastructures municipales projetées dans le secteur de la courbe de la route #112 et de la rue Gagnon, selon le projet no 57798-111, le tout conformément à la proposition budgétaire de Roche ltée, Groupe-conseil du 10 juin 2010.

#### RECOMMANDATION DE PAIEMENT # 3 À CONSTRUCTIONS DE L'AMIANTE

SUR PROPOSITION de Claire Pouliot et adopté à l'unanimité, il est résolu que le conseil municipal autorise le paiement du décompte progressif # 3 au montant de \$111 053.23 aux Constructions de l'Amiante dans le cadre du projet de renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout de la rue Grondin.

#### ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2009 DE LA RÉGIE

SUR PROPOSITION DE Michel Fortin, il est résolu à l'unanimité que la Municipalité Saint-Frédéric adopte les états financiers 2009 de la Régie Intermunicipale du parc industriel Beauce-Amiante avec un déficit de \$47 505.

#### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NATHALIE ROY

Mme Nathalie Roy a acheté un terrain dans la rue Lessard. Selon ses plans, sa maison serait à 25 pieds et le garage, qui est adjacent à la maison, serait à 21 pieds tandis que la marge requise est de 25 pieds. Les autres maisons de la rue sont à 27 pieds. Le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accepter mais avec une marge de recul de 23 pieds pour ne pas faire de trop grand écart par rapport aux autres maisons.

IL EST PROPOSÉ PAR Julie Simard et résolu à l'unanimité, que suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, la demande de dérogation mineure de Mme Nathalie Roy soit acceptée mais avec une marge de recul de 23 pieds.

#### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE C.P.E.

Le C.P.E. aura une galerie au rez-de-chaussée du côté vers la Route 112. La réglementation exige d'avoir une marge de recul de 2 mètres avec la ligne de voisin qui est M. Léon-Georges Grondin mais eux demande de diminuer la marge à 1 mètre. Le comité consultatif d'urbanisme fera leur recommandation au conseil à la prochaine assemblée du conseil.

#### APPUI DEMANDE CPTAQ À JULIEN SÉVIGNY

IL EST PROPOSÉ PAR Marco Laplante et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Frédéric donne son appui à M. Julien Sévigny, qui possède une résidence au 385, rang St-Louis dans sa demande à la CPTAQ pour y construire une résidence d'été.

Le tout étant conforme aux règlements d'urbanisme en vigueur sur le territoire de la Municipalité Saint-Frédéric.

## APPUI DEMANDE CPTAQ À JACQUES BERTHIAUME & SES VOISINS

IL EST PROPOSÉ PAR Claire Pouliot et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Frédéric donne son appui à Jacques Berthiaume, François Vachon, Lucie Vachon, Brigitte Cloutier, Donald Laplante, Fernand Lessard, Israël Dodier, Patrick Nadeau dans leur demande de dézonage à la CPTAQ dans le but d'acquérir du terrain supplémentaire en profondeur afin de s'enligner avec les autres terrains voisins qui avaient déjà acquis du terrain supplémentaire il y a un an environ.

Le tout étant conforme aux règlements d'urbanisme en vigueur sur le territoire de la Municipalité Saint-Frédéric.

Par contre, nous recommanderons à Jacques Berthiaume de communiquer avec la MRC pour vérifier s'il ne serait pas préférable de faire une demande pour plus de terrain dans l'éventualité de la mise aux normes.

## DOSSIER CIMETIÈRE TRING-JONCTION

Après avoir relu la demande de la Municipalité de Tring-Jonction, le conseil a constaté que ceux-ci demandent de leur céder le cimetière en plus du terrain de l'ancienne « Meunerie Doyon ». Pour ce qui est de la deuxième partie, le conseil est beaucoup moins favorable à leur céder cette partie.

IL EST PROPOSÉ PAR Carl Lessard et adopté à la majorité des membres du conseil, Lucie Gilbert et Claire Pouliot signifient leur dissidence, que la Municipalité Saint-Frédéric cède, par voie d'annexion volontaire, à la Municipalité de Tring-Jonction une partie des lots 198 & 197 du cadastre de la paroisse de Saint-Frédéric sur lesquels se trouve leur cimetière, afin qu'il fasse partie intégrante du territoire de la Municipalité de Tring-Jonction. Quant à la partie du lot 198 jadis occupé par la « Meunerie Doyon », le conseil n'accède pas à leur demande ne voyant pas la raison et l'utilité de ceci. Le conseil désire ardemment que cette partie demeure sur le territoire de la Municipalité de Saint-Frédéric.

Bien évidemment, tous les frais encourus pour cette transaction seront aux frais de la Municipalité de Tring-Jonction.

## ÉCHANGE MAREUIL – SAINT-FRÉDÉRIC

Après des contacts avec une personne en France, une conseillère a su qu'une ville en France cherchait une ville au Québec pour faire un jumelage. Après quelques contacts avec des gens de cette ville, le conseil est très intéressé par ce projet. La première étape est de passer une résolution disant que la Municipalité est prête à adhérer à cet échange. Ensuite, faire une assemblée publique pour présenter le projet afin de trouver des personnes intéressés à s'impliquer et ainsi créer une association.

SUR PROPOSITION DE Claire Pouliot et adopté à l'unanimité, il est résolu que la Municipalité Saint-Frédéric participe à un programme d'échange entre la Municipalité de Mareuil, canton de Périgord en France.

## RAPPORT DES COMITÉS

### a) Entretien routier

Un citoyen du rang St-Narcisse demande si la niveleuse sera passée dans ce secteur. Le conseil décide de faire passer la niveleuse aux endroits où celle-ci n'avait pas encore passé, c'est-à-dire dans les rangs St-Amable, St-Narcisse et

la route Giguère. Par le fait même, elle refera un petit correctif dans la côte de la route Lessard.

b) Loisirs et embellissement

Il y a présentement 45 enfants inscrits à l'OTJ. Il y a un petit problème lors du dîner car il y a seulement un micro-onde. Aussi, il n'y a presque plus d'équipements à la piscine comme des « spaghettis » et « planches ».

IL EST PROPOSÉ PAR Marco Laplante et résolu à l'unanimité qu'un montant de 100\$ soit alloué pour l'achat d'équipements. Pour ce qui est du micro-onde, on vérifiera avec le directeur de l'école s'il y aurait possibilité qu'il leur en prête un.

c) Eau potable

Il y a avait un important bris d'eau chez Pier-Luc Vachon. Celui-ci s'est occupé de le réparer. Pour l'instant, Robert Nadeau n'a pas vu de différence dans le débit d'eau.

CORRESPONDANCE

Vélotour SP RONA

IL EST PROPOSÉ PAR Claire Pouliot et résolu à l'unanimité que la Municipalité Saint-Frédéric fasse un don de 25\$ à M. Normand Jacques dans le cadre de sa participation au Vélotour SP RONA qui est une randonnée pour la sclérose en plaques.

Réponse à notre demande de discrétionnaire. Le député nous donnera 15 000\$.

Réponse à notre demande au MTQ pour l'entretien des chemins. Pour ce qui est du creusage de fossé sur la Route 112, les travaux ont été effectués. Quant à la correction du fossé entre le 932 et le 938, ceux-ci ont constaté que c'est un cours d'eau et que celui-ci ne cause aucun dommage à leur infrastructures alors ils ne feront rien.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien à mentionner.

VARIA

- Rappel pour l'activité de camping dans le parc municipal ce samedi 10 juillet.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Marco Laplante à 21h55.